

## **Message du Prélat (12 août 2022)**

À l'occasion du renouvellement de la consécration de l'Œuvre, le 15 août, au Très doux Cœur de Marie, le prélat de l'Opus Dei invite à maintenir vivants les désirs de sainteté et d'apostolat, manifestés par une fidélité quotidienne, joyeuse et pleine d'espérance.

12 août 2022

Très chers, que Jésus me garde mes filles et fils !

Comme tous les ans, le 15 août prochain, solennité de l'Assomption de Notre-Dame, nous renouvellerons la consécration de l'Œuvre au Très doux Cœur de Marie, que notre Père a réalisée à Lorette en 1951.

Gardons très vivante en nous, à l'exemple de saint Josémaria, la résolution de prendre soin de l'Œuvre, au service de l'Église et de toutes les âmes.

Je vous invite, pour cela, à renouveler vos désirs de sainteté et d'apostolat, en réponse à la grâce de Dieu, manifestés dans une fidélité quotidienne, joyeuse et pleine d'espérance, malgré nos limites personnelles.

Vraiment, l'Œuvre est entre les mains de chacune et de chacun d'entre nous: c'est en même temps un don de Dieu et notre responsabilité à tous. Comme je vous le disais il y a quelques mois, «avec la grâce de

Dieu, nous pourrions construire, dans les circonstances changeantes de l'histoire, la continuité de l'Œuvre dans la fidélité à son origine. Il s'agit de la continuité essentielle entre le passé, le présent et le futur, propre à une réalité vivante» (Lettre pastorale, 19 mars 2022).

Renouvelons ces résolutions de fidélité, en nous confiant à la médiation maternelle de Sainte Marie.

Accompagnez-moi par votre prière dans le voyage que je ferai dans quelques jours à Jérusalem, et prions ensemble pour les intentions du Saint-Père, spécialement en ce moment pour le prochain consistoire à la fin du mois.

Votre Père vous bénit avec toute son affection,

Rome, le 12 août 2022

---

pdf | document généré  
automatiquement depuis [https://  
dev.opusdei.org/fr-ch/article/message-  
du-prelat-12-aout-2022/](https://dev.opusdei.org/fr-ch/article/message-du-prelat-12-aout-2022/) (11 août 2025)